

AVANT DE RENCONTRER LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ, VOUS ALLEZ EFFECTUER DES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES.



POURQUOI ?

DES AUDIOMÉTRIES



Pour tester l'acuité auditive et détecter les troubles de l'audition dont l'origine peut-être génétique, professionnelle ou liée à une pathologie.

DES TESTS URINAIRES



Afin de rechercher selon les indicateurs, le diabète, des risques d'infection ou d'atteinte rénale (en lien avec certains produits chimiques), au foie, à la vessie...

DES TESTS VISION



Dans le but d'identifier les troubles de la vue et adapter les corrections actuelles (travail sur écran, conduite d'engins...)

LA PRISE DE TENSION



Pour mesurer la pression artérielle et prévenir les risques de maladies graves (atteintes neurologiques et/ou cardiovasculaires)

Tous ces examens permettent de :

- ✓ suivre et s'assurer de l'état de santé général du salarié (tension, audition, vision, albumine...),
- ✓ détecter d'éventuelles pathologies et orienter vers les médecins généralistes et spécialistes,
- ✓ prescrire directement d'autres examens complémentaires (bilan sanguin, ECG, radiographie...)
- ✓ vérifier la compatibilité avec l'activité professionnelle du salarié,
- ✓ les conseiller et les sensibiliser sur les risques en lien avec la santé au travail.

Selon la personne, son poste de travail et les expositions professionnelles, certains examens sont recommandés voire obligatoires et conditionnent l'aptitude au poste de travail.



www.apst41.fr



PREVENTION = DEPISTAGE



137 953 examens de dépistage réalisés en 2023
par nos professionnels de santé

